

-  **FORMATION INITIALE**
-  **FORMATION CONTINUE**
-  **FORMATION EN ALTERNANCE**

Diplôme national de Master contrôlé par l'État

Le Master Gestion de Patrimoine et Patrimoine Professionnel permet d'acquérir l'ensemble des connaissances et des techniques nécessaires au conseil en gestion de patrimoine du chef d'entreprise. Il délivre une triple compétence, juridique, financière et fiscale qui permet une approche globale du patrimoine du chef d'entreprise et de délivrer des conseils pertinents prenant en compte à la fois le patrimoine privé et professionnel du client. En deuxième année, il offre une spécialisation dans les opérations relatives à la transmission d'entreprise en mettant en avant le lien entre patrimoine privé et professionnel.

L'obtention du master confère l'agrément CJA et permet de satisfaire aux conditions de capacités professionnelles requises pour exercer l'activité :

- d'intermédiaire en assurance ;
- d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement ;
- de conseiller en investissement financier ;
- de conseiller en investissement participatif.

Par ailleurs, le master prépare à l'examen AMF. Une session d'examen est organisée chaque année pour nos étudiants.

## Objectifs de la formation

Le Master Gestion de Patrimoine et Patrimoine Professionnel a pour objectif de former des conseillers en Gestion de Patrimoine en mesure de conseiller et d'accompagner les chefs d'entreprise (dirigeants et/ou associés) tant sur la gestion de leur patrimoine privé que professionnel.

Ce master met l'accent, en sus des disciplines traditionnelles de la gestion de patrimoine, sur la gestion financière et le droit (droit des sociétés, droit fiscal, régimes matrimoniaux, successions et libéralités, protection sociale...).

Les diplômés sont ainsi en mesure de comprendre l'entreprise, son fonctionnement et sa place dans le patrimoine du chef d'entreprise. Ils appréhendent avec aisance le lien entre patrimoine privé et professionnel et peuvent proposer des stratégies optimisées, notamment en matière de transmission d'entreprise

## Perspectives professionnelles

- ▶ Conseiller en gestion de patrimoine (CGP ou CGPI) à son compte, au sein d'un groupe d'expertise-comptable.
- ▶ Conseiller en gestion de patrimoine et ingénieurs patrimoniaux/Conseiller en gestion privée
- ▶ Conseiller en gestion privée
- ▶ Conseiller banque privée actionnaires et dirigeants
- ▶ Conseiller en gestion de patrimoine et assurances auprès des professionnels.

## Conditions d'accès

### MASTER 1

#### en alternance ou en formation initiale

- Les étudiants doivent être titulaire d'un diplôme national de licence, de préférence en AES ou Droit-Economie-Gestion. Le recrutement comprend une phase d'admissibilité sur dossier de candidature et d'admission sur entretien. Attention, tous les candidats doivent passer le test Score IAE Message (Test SIM : [www.iae-message.fr](http://www.iae-message.fr)) et joindre le résultat à leur dossier de candidature.
- L'apprentissage est vivement recommandé afin d'acquérir l'expérience professionnelle exigée par les métiers de la gestion de patrimoine. Candidature via Mon Master en M1.

### MASTER 2

#### en alternance

- Tous les candidats doivent être recrutés par un cabinet de gestion de patrimoine, un cabinet conseil (expert-comptable par exemple), une banque ou un assureur sous contrat d'alternance (12 mois) pour pouvoir prétendre à l'admission en M2.
- Pour les titulaires du M1 Gestion de Patrimoine délivré par Montpellier Management, une fois le contrat d'alternance obtenu, l'accès est direct.
- Pour les candidats non titulaires du M1 Gestion de Patrimoine délivré par Montpellier Management : présélection sur dossier, au vu des diplômes (minimum Bac +4 dans la Gestion de Patrimoine ou équivalent) et du parcours universitaire et/ou professionnel. Sélection définitive sur entretien.
- Accès possible en contrat de professionnalisation ou dans le cadre de la formation continue.

Candidature via e-candidat en M2.

## Partenaires



Le Master Gestion de Patrimoine et Patrimoine Professionnel ouvre des perspectives professionnelles variées en matière d'accompagnement des dirigeants de PME en milieu de carrière. De nombreux professionnels peuvent intervenir pour aider les dirigeants à choisir les stratégies adéquates de gestion et de transmission du patrimoine professionnel et privé (préparer l'entreprise en vue de sa transmission, organiser une succession familiale, anticiper la retraite en constituant un revenu...). Cependant, ces professionnels sont souvent spécialisés dans un seul domaine (finance, droit fiscal, droit civil, droit matrimonial, droit des sociétés...) et ont du mal à définir une stratégie englobant à la fois le patrimoine privé, le professionnel et la transmission de l'entreprise. Le Master G3P propose une formation très opérationnelle avec une vision transversale qui permettra au futur diplômé d'avoir une vision globale de ces opérations.

Avec ce Master, vous pourrez exercer un métier passionnant dans un cabinet conseil, auprès d'un expert-comptable, d'un notaire ou d'un avocat, dans un cabinet de gestion de patrimoine, dans une banque (centre d'affaires), dans un cabinet d'assurance spécialisé en entreprise et, pourquoi pas, à termes, à votre compte.

**Paul Amadiou et Justine Valette**

*Responsables pédagogiques du Master G3P*

Retrouvez les contacts de l'équipe pédagogique et les détails de cette formation sur [www.montpellier-management.fr/formations/](http://www.montpellier-management.fr/formations/)